ALLOCATIONS FAMILIALES
les Caf en Île-de-France

Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

PORTRAIT SOCIAL

DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

Le nombre de personnes couvertes par les Caisses d'allocations familiales en Île-de-France atteint 5 972 500 en novembre 2017. Ainsi, 49,7 % de la population régionale est concernée par une prestation de la branche famille, cette proportion atteint 60,7 % en Seine-Saint-Denis contre 39,3 % à Paris. Parmi les 2 202 000 foyers allocataires, plus d'un tiers sont des personnes vivant seules. Près de 6 sur 10 sont des familles avec enfant(s) et parmi celles-ci, plus d'un quart sont des familles monoparentales.

La population francilienne couverte par les Caf

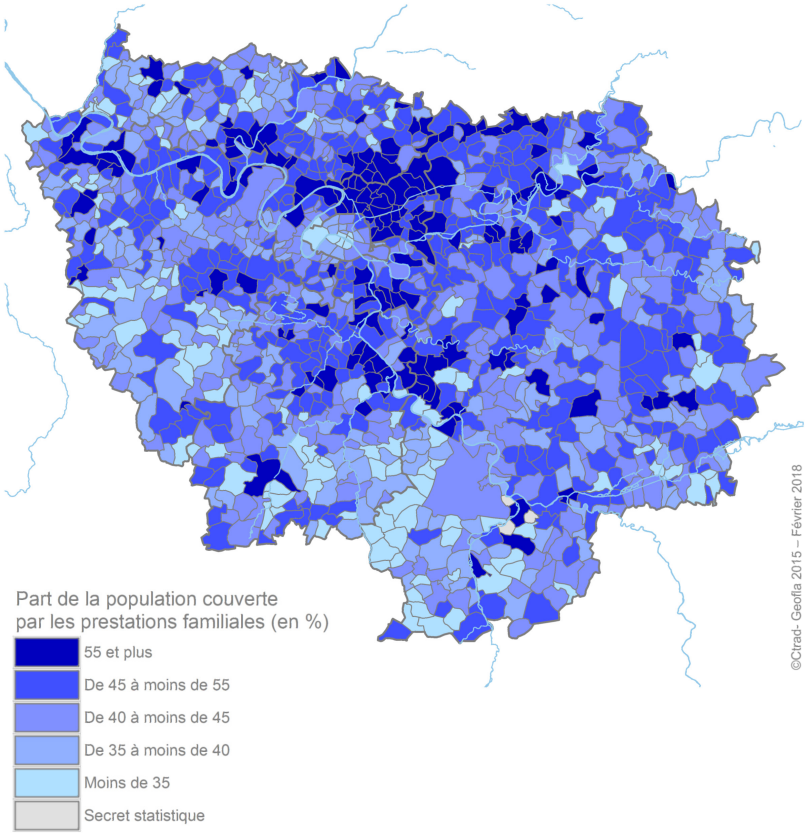

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, novembre 2017 ; Insee, recensement 2014.

Paris se caractérise par une forte proportion d'isolés, tandis que les familles sont surreprésentées en Seine-et-Marne.
Le montant moyen des prestations légales perçues par les allocataires franciliens est de 437 euros.
Il s'étage de 380 euros à Paris à 544 euros en Seine-Saint-Denis.
Plus d'un quart (27,0 %) des allocataires franciliens sont dépendants des prestations à hauteur de 50 % ou plus, ce qui témoigne de leur vulnérabilité, leurs ressources étant constituées pour moitié de prestations.

Les Caf sont investies dans le domaine du soutien à la fonction parentale. Ainsi, elles contribuent aux charges de la famille par le versement des prestations destinées à l'entretien des enfants. 43,1 % des allocataires franciliens perçoivent des allocations familiales (52,9 % dans les Yvelines contre 28,0 % à Paris). Elles sont également présentes pour le soutien à la scolarité par le biais de l'Allocation de rentrée scolaire (23,3 % des allocataires en bénéficient), pour les familles nombreuses grâce au Complément familial (7,6 %) ou encore pour élever les enfants privés de l'aide de l'un ou de ses deux parents (l'Allocation de soutien familial est versée à 5,7 % des allocataires). Les Caf soutiennent aussi les parents dont l'enfant est handicapé avec l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (2,2 % la perçoivent en Île-de-France).

Petite enfance

En ligne avec leur positionnement sur le soutien à l'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans, les Caf franciliennes y participent à hauteur de 269 800 places sur l'espace régional.

Leur objectif est d'apporter une réponse à près de 530 000 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode de garde.

En Île-de-France, 51 places sont offertes pour 100 enfants, permettant ainsi à un enfant sur deux d'obtenir une solution de garde.

La couverture par les modes de garde des enfants de moins de 3 ans en Île-de-France en 2015

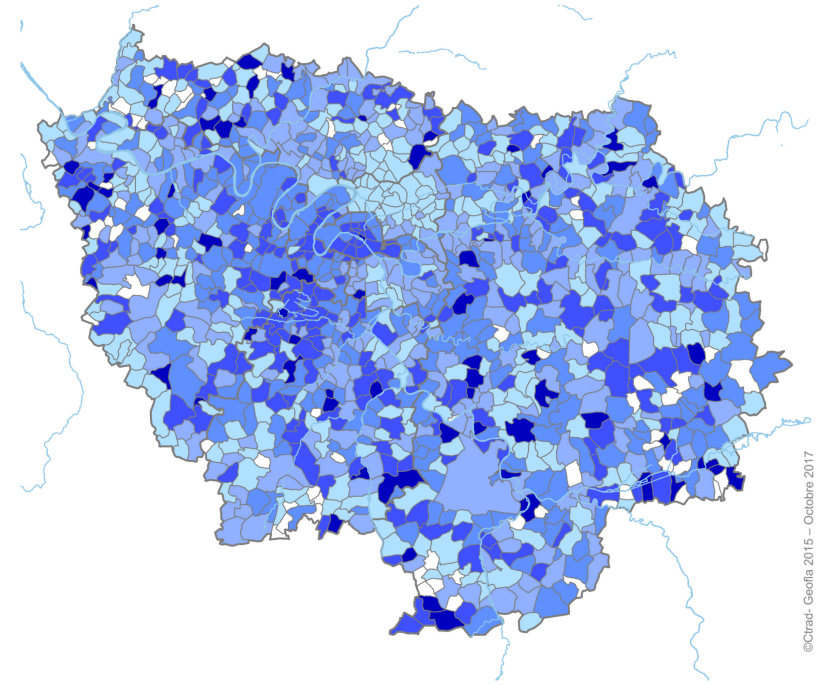

Offre globale en nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans

- Supérieure à 100,0
- De 65,0 à 100,0
- De 51,0 à moins de 65,0
- De 36,3 à moins de 51,0
- De 1,3 à moins de 36,3
- Sans mode de garde

Sources : Caf Idf et DEPP, INSEE-RP, Traitements Cnaf, 2015

De fortes disparités s'observent à l'échelle de la région, où près de sept enfants sur dix à Paris, et moins d'un sur trois en Seine-Saint-Denis bénéficient d'une offre d'accueil par le biais de financements des équipements et de prestations individuelles.

Comme au niveau départemental, à l'échelle des communes les contrastes sont exacerbés, 603 communes offrent une capacité d'accueil globale égale ou supérieure à la moyenne régionale, soit 46,4 % des communes franciliennes.

La totalité des arrondissements parisiens est concernée, tandis que dans les Yvelines, en Essonne et en Seine-et-Marne, la moitié des communes est dans une situation d'offre globale supérieure ou égale à la moyenne, soit 50,9 places pour 100 enfants. Dans le Val-de-Marne et le Val-d'Oise, seulement un tiers de leurs communes sont dans ce cas alors qu'en Seine-Saint-Denis, une seule commune offre une capacité d'accueil au-dessus de la moyenne.

L'offre qui contribue le plus à cette capacité théorique d'accueil est l'offre de places dans les établissements d'accueil du jeune enfant (accueil collectif, micro-crèche, crèche familiale et parentale, jardin d'enfants) en couvrant un quart des enfants de moins de 3 ans.

L'accueil proposé par les assistantes maternelles est le deuxième contributeur avec 19,1 places pour 100 enfants de cette tranche d'âge et la garde à domicile pour 3,8 places. Le Complément de mode de garde - structure et l'école maternelle, y concourent de façon plus marginale respectivement 1,4 et 1,3 place.

Solidarité et Insertion

La population francilienne couverte par le Rsa socle

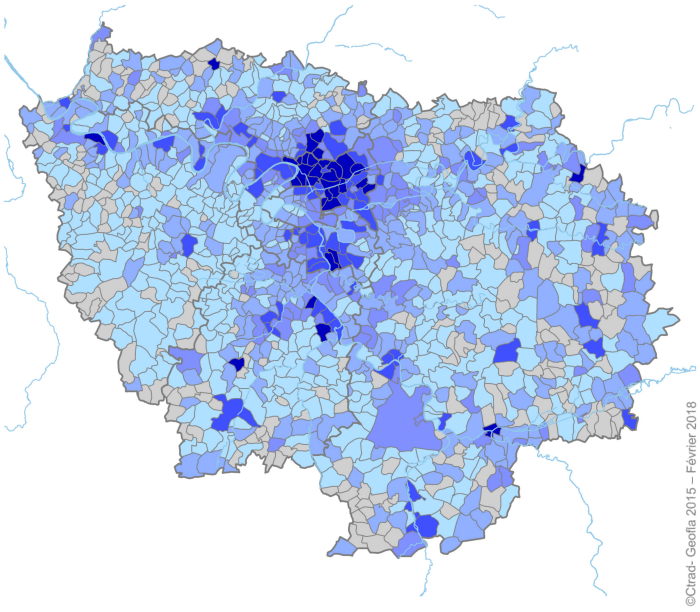

Part de la population couverte par le Rsa (en %)

- 10 et plus
- De 6 à moins de 10
- De 4 à moins de 6
- De 2 à moins de 4
- Moins de 2
- Secret statistique

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, novembre 2017 ; Insee, recensement 2014.

Le revenu de solidarité active socle

Au titre de novembre 2017, le Revenu de solidarité active (Rsa socle) est versé par les Caf d'Île-de-France à près de 319 700 foyers, soit 5,1 % de la population francilienne (609 200 personnes couvertes).
162 communes ont une part de la population couverte par le Revenu de solidarité active supérieure à la moyenne régionale ; 33 ont un taux supérieur à 10,0 % dont plus de 6 sur 10 sont situées en Seine-Saint-Denis.

En fonction de leurs ressources, les foyers peuvent cumuler la prime d'activité et le Rsa socle ; en effet près de 48 300 foyers allocataires franciliens sont concernés par ce cumul des deux prestations, soit 15,1 % de l'ensemble des bénéficiaires du Rsa socle.
(cf. Les bénéficiaires du Rsa socle au 30 novembre 2017)

La prime d'activité

En Île-de-France, 383 300 allocataires sont bénéficiaires de la prime d'activité.
Pour 14,8 % des foyers, l'allocataire est un jeune âgé de moins de 25 ans (56 600).
En ajoutant aux allocataires, leurs éventuels conjoints, enfant(s) ou autres personnes à charge, la part de la population francilienne couverte par la prime d'activité fin novembre 2017, atteint 6,9 %.
Près de 355 000 foyers comptent au moins une personne percevant une bonification individuelle, ce qui signifie que leurs revenus mensuels d'activité sont supérieurs à 0,5 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance. La part de ces foyers en bénéficiant est de près de 93 %, traduisant ainsi le soutien à l'activité impulsé par la prestation.
(cf. Les bénéficiaires de la prime d'activité au 30 novembre 2017)

Les bénéficiaires du Rsa socle au 30 novembre 2017

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Seulement Rsa socle	51 661	25 204	71 021	34 691	23 157	17 586	21 066	27 057	271 443
Rsa socle + Prime d'activité	10 206	4 651	10 183	5 572	4 780	3 719	4 237	4 903	48 251
Total Rsa socle	**61 867**	**29 855**	**81 204**	**40 263**	**27 937**	**21 305**	**25 303**	**31 960**	**319 694**
Dont Rsa majoré	3 388	2 430	8 213	3 727	3 882	2 309	3 461	3 903	31 313
Personnes couvertes par le Rsa	**94 240**	**52 622**	**167 938**	**76 631**	**57 822**	**40 702**	**51 968**	**67 320**	**609 243**

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, novembre 2017.

Les bénéficiaires de la prime d'activité au 30 novembre 2017

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Seulement Prime d'activité	53 025	35 204	61 443	37 997	41 060	33 594	34 940	37 772	335 035
Rsa socle + Prime d'activité	10 206	4 651	10 183	5 572	4 780	3 719	4 237	4 903	48 251
Total Prime d'activité	**63 231**	**39 855**	**71 626**	**43 569**	**45 840**	**37 313**	**39 177**	**42 675**	**383 286**
Moins de 25 ans*	9 305	6 186	7 376	5 957	8 198	6 610	6 496	6 510	56 638
Avec au moins une bonification individuelle	54 781	36 523	66 165	40 482	43 909	35 828	37 120	40 232	355 040
Avec majoration pour isolement	2 706	2 314	4 654	2 904	3 285	2 564	2 994	3 106	24 527
Personnes couvertes par la Prime d'activité	**113 578**	**81 807**	**179 281**	**97 019**	**98 114**	**78 318**	**87 475**	**99 540**	**835 132**

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, novembre 2017.

Logement

Parmi les allocataires franciliens, 1 017 700 perçoivent une aide pour leur logement, soit un peu moins d'un allocataire sur deux. À Paris, cette proportion est plus élevée en raison de la forte présence d'étudiants.

Plus de la moitié des bénéficiaires d'une aide au logement perçoivent l'Aide personnalisée au logement (Apl). Ils sont 36,7 % à Paris, où les bénéficiaires de l'Allocation de logement social (Als) dominent.
Avec un montant moyen de près de 280 euros, la Seine-Saint-Denis est bien au-dessus de la moyenne francilienne (254 euros).

La couverture de la population d'Île-de-France par les aides au logement est hétérogène à travers le territoire francilien. C'est ainsi que la Seine-Saint-Denis a un taux de couverture près de 1,6 fois plus élevé que la moyenne régionale (31,5 % contre 19,2 %). ■

La population francilienne couverte par les aides au logement

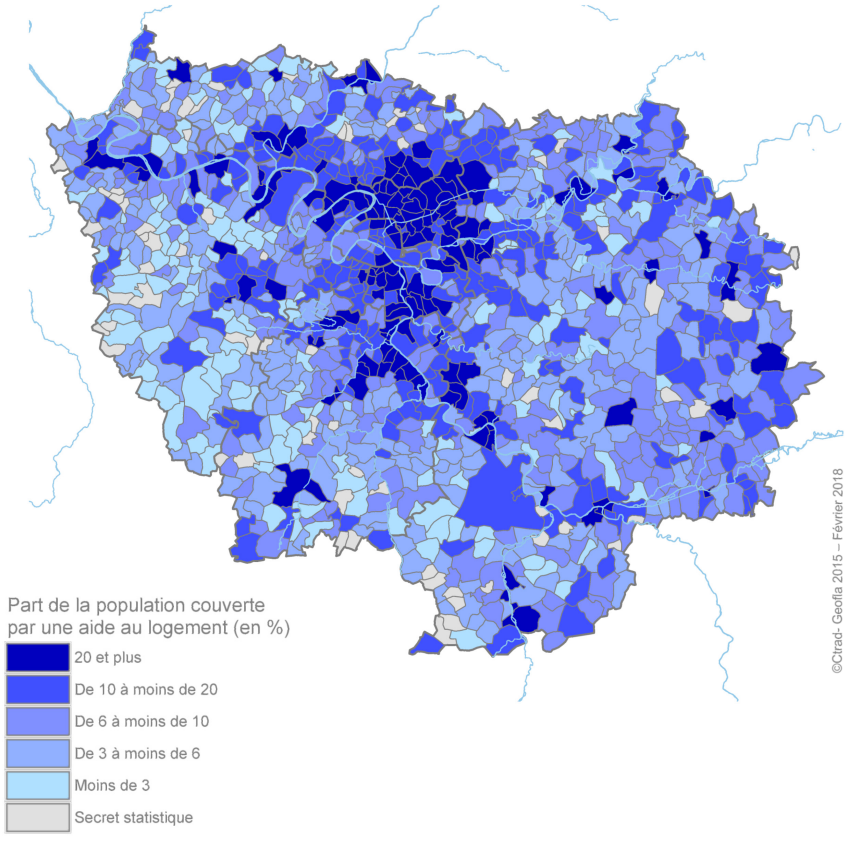

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, novembre 2017; Insee, recensement 2014.

Les bénéficiaires d'une aide au logement au 30 novembre 2017

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Nombre d'allocataires Caf	407 975	268 481	353 368	254 841	238 729	231 039	221 066	226 456	2 201 955
dont bénéficiaires d'une aide au logement :									
en nombre	227 103	114 679	189 586	121 205	92 416	83 694	91 006	98 048	1 017 737
en % du nombre d'allocataires Caf	55,7	42,7	53,7	47,6	38,7	36,2	41,2	43,3	46,2
Personnes couvertes par une aide au logement	364 538	236 475	494 298	279 017	236 761	202 506	230 205	262 832	2 306 632
Part de la population couverte par une aide au logement en % (*)	16,4	14,8	31,5	20,4	17,2	14,2	18,2	21,8	19,2
Structure par type de prestation (%)									
Bénéficiaires d'Apl	36,7	53,6	60,7	56,5	60,1	61,9	60,8	61,5	54,2
Bénéficiaires d'Alf	7,5	12,7	21,2	17,5	21,0	16,1	19,1	22,2	16,2
Bénéficiaires d'Als	55,8	33,7	18,1	26,0	18,9	22,0	20,1	16,3	29,6

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, novembre 2017 ; Insee, recensement 2014.

Le bulletin d'information des Caf en Île-de-France est une publication de la Ctrad, service d'études des Caf en Île-de-France
Directeur de la publication : Robert Ligier ■ Rédacteurs : Danie Chemineau, Delphine Guérin ■
Cartographie : Bruno Fayard ■
Numéro ISSN 2266-4076 ■ Courriel : ctrad.cafcreteil@caf.cnafmail.fr
Site : www.caf.fr/ma-caf/caf-du-val-de-marne/partenaires/etudes-et-statistiques

Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision
février 2018